

SAMIR BAJRIĆ

PEUPLES CONSTITUTIFS ET IDENTITÉS LINGUISTIQUES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

NATIONS FORMING BOSNIA AND HERZEGOVINA
AND THEIR LINGUISTIC IDENTITY

Abstract

In 1918, Antoine Meillet, French linguist and a great specialist of the Slavic world, wrote these: “The world tends to have only one civilization, but civilization languages are multiplying” (A. Meillet, *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris, Payot, 1918, p. 2). A century later, within a few years, the space to which the political traditions reserve the name Central Europe confirms the validity of visionary thinking linguist said, if only for the multiplication of languages denominations that affects this geographical and cultural area. This part of the Old Continent is home mostly the tradition of Slavic community(ies) and expression(s). Anyone who has studied the history of South Slavic peoples dreams of creating a link between the term “Serbo-Croatian” / “Croatian-Serbian” and the name of Yugoslavia. But it does not involve the ethnonym “Yugoslav” in the sense that the French ethnonym—France being considered as a nation-state—refers to the French nation. The rigorous distinction the peoples inhabiting the Balkan Peninsula establish, as an Austro-Hungarian heritage, between *nacionalnost* (‘nationality,’ ‘nationhood,’ German: *Volksangehörigkeit*) and *državljanstvo* (‘citizenship,’ ‘membership of a State,’ German: *Staatsangehörigkeit*) faces a French design (Western) where nation and state form roughly a compact reference criterion. Language policies and the social and religious communities that make up Bosnia and Herzegovina today, this strange survivor of the “mosaic of peoples and traditions” that once formed the second Yugoslavia (1945–1992), more complex relationships, both institutional and human, between its constituent peoples.

This paper revises the need to rethink the language concepts (national, official and other), nation and state constitution by subjecting them to the study of (intractable) features created by the Bosnian cohabitation. The names imposed by the Dayton Agreement (1995) and referring to political entities as well as peoples and minorities concerned, such as *Bosniak-Croat Federation* / *Muslim-Croat, Republika Srpska* (Serb political entity of Bosnia and Herzegovina), *Croats* / *Bosnian Croats, Serbs* / *Bosnian Serbs, Bosnians, Bosniaks* / *Muslims, Bosnian-Mu-*

slims, etc., create a broad area where intermingle and overlap language demands and multiethnic / multireligious realities.

Key words: constituent peoples, official languages, ethnicities, linguistic affiliations, linguistic identities, Croatian, Serbian, Bosnian, languages or languages denominations, linguistic claims.

INTRODUCTION

Il convient d'entamer cette étude par une *captatio benevolentiae* tant thématique qu'heuristique, représentative de la problématique à traiter. *Govorite li hrvatskosrpski, srpskohrvatski, hrvatski, srpski, hrvatski ili srpski, hrvatski i srpski, jugoslavenski, bosanski, bošnjački, muslimanski, bošnjačko-muslimanski, crnogorski*, « jezik », « naš jezik »... ? (français : « Parlez-vous croato-serbe, serbo-croate, croate, serbe, croate ou serbe, croate et serbe, yougoslave, bosnien, bosniaque, musulman, bosniaco-musulman, monténégrin, « la langue », « notre langue »... ? »). Cette profusion d'appellations (elles se sont toutes inscrites dans une réalité sociolinguistique identifiable à un moment donné dans l'histoire des peuples concernés), représente autant de curiosités intellectuelles auxquelles il convient de répondre scientifiquement. Nous partons du principe qu'on doit chercher des réponses scientifiques à des questions scientifiques et des solutions politiques à des problèmes politiques, afin d'éviter la malheureuse confusion entre critères linguistiques et critères politiques. Cette dernière crée des dégâts, ou du moins des interrogations fâcheuses, dès lors qu'une langue (apparemment) commune est partagée par plusieurs communautés étatiques, nationales, ethniques ou autres.

Pour ce qui est du cadre de la présente étude, les données citées suscitent déjà une première hypothèse. Combien de langues et / ou dénominations de langues le linguiste doit-il retenir dans ses procédés épistémologiques, fût-ce dans le domaine d'une sociolinguistique soucieuse d'apporter des précisions en termes de nombre de langues et de territoires impliqués ou dans celui d'une phénoménologie du langage désireuse de relancer la difficile définition de la langue ? Quel que soit le domaine retenu, le lecteur retiendra qu'un linguiste n'est pas un dispensateur de normes ou de prises de positions politiques. Il n'a pas vocation à défendre les langues dont il parle, mais le devoir d'en examiner l'ensemble des enjeux pertinents intrinsèques. Et préalablement (se) rappeler un credo qu'on l'on prête au même Antoine Meillet (voir résumé), à savoir « la science ne vit pas de vérités, elle vit de preuves ».

DÉNOMINATIONS DE LANGUES : ORIGINES ET ORIGINALITÉS

Aucun bipède adulte, normalement constitué, ne jugera étrange une question comme la suivante : « Quelle langue parlez-vous ? ». Toutefois, l'on s'étonnera quelque peu si cette dernière est remplacée, en la nuancant peut-être, par la question suivante : « Comment s'appelle la langue que vous parlez ? », ou encore : « Comment appelez-vous la langue que vous parlez ? ». Dans la péninsule balkanique, cette manière de s'interroger et d'interroger *l'autre* a pourtant peu de chance de surprendre, tant est sociologiquement invétérée l'habitude de procéder de la sorte dans le cadre d'une communication relevant, pour certains de l'unicité, pour d'autres de la pluralité linguistiques.

Les sept premières appellations (*croato-serbe*, *serbo-croate*, *croate*, *serbe*, *croate ou serbe*, *croate et serbe*, *yougoslave*) furent toutes censées désigner une ou deux langues parlées dans quatre des six républiques (abstraction faite des deux « provinces autonomes ») de la deuxième Yougoslavie (1945-1992). Durant cette période, relativement brève en termes de vie et de mort d'un État, les différentes dénominations relevaient d'usages différents. En Serbie et au Monténégro, il était d'usage de recourir au terme *serbo-croate* ou *serbe*. En Croatie, l'usage quotidien et l'administration jonglaient avec les termes *croato-serbe*, *croate*, *croate ou serbe* et *croate et serbe*. Enfin, la dénomination *yougoslave* n'a jamais été institutionnalisée, mais uniquement employée soit par les idéologues du communisme titiste, soit par certaines diasporas serbes, monténégrines et dans une moindre mesure bosniaques vivant dans les pays occidentaux, parfois en s'inspirant du modèle politico-linguistique du pays d'accueil, à savoir de l'équation *dénomination étatique = dénomination linguistique* (à titre d'exemple : *État français = langue française*). Dans la Bosnie-Herzégovine socialiste (yougoslave), la tradition a donné naissance à une appellation « doublement bicéphale », à savoir *langue serbo-croate ou croato-serbe*¹.

Poursuivons. Les termes *bosnien*, *bosniaque*, *musulman* et *bosniacomusulman* ne peuvent concerner, bien évidemment, que la Bosnie-Herzégovine. Dans la partie bosniaque de la Fédération croato-bosniaque (certaines sources, nombreuses même, usent de l'adjectif *musulman* et parlent de Fédé-

¹ Pour ce qui est des dénominations disparues, c'est-à-dire remplacées par d'autres, voir S. Bajrić, « Vie et mort d'une (dénomination de) langue : le cas du 'serbo-croate' », dans Actes du colloque *Disparitions : contributions à l'étude du changement linguistique*, Université de Bourgogne, 17-18 juin 2011, Honoré Champion, 2015, p. 205-220.

ration croato-musulmane², conformément aux textes de l'Accord de Dayton, datant du mois d'octobre 1995), la dénomination *langue bosnienne* (*bosanski jezik*) est censée représenter la langue officielle, si non de tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine, du moins de celui où les Bosniaques constituent le peuple majoritaire. D'une manière générale, les Croates de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ainsi que les Serbes de Serbie et de Bosnie-Herzégovine réfutent le terme *langue bosnienne* au profit du terme *langue bosniaque* ou parfois (comme le disent en particulier certains slavistes croates et serbes) *langue bosniaco-musulmane*, sans doute dans le souci d'éloigner les Croates et les Serbes de Bosnie-Herzégovine de l'éventualité d'utiliser la dénomination *langue bosnienne*, ce qui risquerait, selon eux, d'entraîner un processus de « décroatisation » et de « désérbisation ». Nous reviendrons ultérieurement sur la distinction *bosnien-bosniaque*. Quant à la dénomination *langue musulmane*, elle est nettement plus rare. Elle fait allusion à l'ancienne nationalité « musulmane » (1968-1993, deuxième Yougoslavie³) et on peut l'entendre çà et là, chez des usagers peu favorables au maintien d'une nation bosniaque.

La dénomination *langue monténégrine* est également récente. En somme, le nom de la langue officielle de la République du Monténégro a été rebaptisé. La constitution du Monténégro du 19 octobre 2007 transforme la dénomination initiale *langue serbe* (la première constitution date de 2006) en dénomination *langue monténégrine*. En règle générale, l'on s'accorde à dire que seuls les indépendantistes usent de l'appellation *monténégrin* et que les autres citoyens du jeune État monténégrin continuent à parler de *serbe*.

L'appellation *la langue* constitue une dénomination intellectuellement et politiquement plutôt habile, quoiqu'un peu imprécise. Elle renvoie en même temps à l'un et au multiple (une seule langue pour tous les Slaves du sud et à chacun des peuples une langue à part). Cette dénomination permet, lorsque le contexte sociologique s'y prête, de ne pas heurter certaines susceptibilités⁴.

Enfin, le terme *notre langue* serait entièrement anodin, s'il s'agissait d'un contexte sociolinguistique autre que celui dont il est question ici. L'on imagine aisément l'ambiguïté d'une question comme « Comment dit-on cela dans *notre langue* ? » si elle est posée, par exemple, par un Serbe en pré-

² Voir, à titre d'exemple, la source suivante : <http://www.courrierdesbalkans.fr/accords-de-dayton> (consulté le 30 octobre 2015).

³ T. Mudry, *Histoire de la Bosnie-Herzégovine : faits et controverses*, Paris, Ellipses, 1999.

⁴ À ce titre, voir P. Garde, *Journal de voyage en Bosnie-Herzégovine*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1994.

sence d'un Croate. Par conséquent, les Croates évitent soigneusement cette dénomination, puisque la volonté d'employer l'adjectif *croate* l'emporte sur toute autre appellation. Les Bosniaques et les Serbes, quant à eux, sont davantage enclins à user de ce terme, mais l'intention n'en est pas toujours la même. En disant *notre langue*, les Bosniaques (essentiellement ceux qui réfutent l'appellation *langue bosnienne* ou *langue bosniaque*) cherchent, *grosso modo*, à se réfugier derrière « la neutralité » contenue dans le déterminant *notre*, qui omet tout emploi d'adjectif, et à éviter d'utiliser la dénomination *langue serbo-croate*, devenue obsolète, même à leurs yeux. Les Serbes, eux, oscillent entre deux considérations, somme toute complémentaires : ceux qui croient à une réalité linguistique serbo-croate et ceux qui appellent *serbo-croate* tout ce qui est slave dans les Balkans pour pouvoir appeler serbe également ce qui ne l'est pas. Cette tendance yougo-centralisatrice grand-serbe devient décelable dans d'autres domaines. Encore aujourd'hui, nombre de Serbes, de Bosniaques (et d'autres) sont susceptibles de dire, à titre d'exemple, *kod nas* (« chez nous »), en parlant de Zagreb, ou *naš čovek* (« un des nôtres »), lorsqu'ils désignent un Slovène, un Croate, etc.

Cette complexité n'a pas déserté les réalités actuelles, fût-ce dans les usages des peuples ou au sein des constitutions des États créés depuis l'éclatement de la deuxième Yougoslavie, pour la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, ou depuis la désintégration de la troisième Yougoslavie, pour la Serbie et le Monténégro⁵.

⁵ Les lignes suivantes en donneront un résumé représentatif de ces réalités linguistiques et / ou nationales-ethniques (extraits de constitutions) : Croatie, article 12 : « La langue croate et l'alphabet latin sont officiellement en usage en République de Croatie. Dans des collectivités locales particulières, une autre langue, ainsi que l'écriture cyrillique ou une autre, peuvent être mises officiellement en usage, en même temps que le croate et l'écriture latine, dans des conditions précisées par la loi » (<http://mjp.univ-perp.fr/constit/hr1990.htm>, consulté le 20 novembre 2015) ; Bosnie-Herzégovine : « L'ordre constitutionnel de la Bosnie Herzégovine présente la particularité d'avoir été imposé de l'extérieur par les conférences qui ont eu lieu à Genève, Dayton et Paris, en 1995, à la suite de l'offensive des forces croates et musulmanes soutenues par l'OTAN et de la nouvelle distribution géographique des populations qui en est la conséquence. Ainsi, l'intervention occidentale, motivée officiellement à l'origine par la volonté de préserver une Bosnie multiethnique a abouti à la création de deux « Entités » ethniquement homogènes : la République serbe et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, associant Croates et Musulmans, aujourd'hui appelés Bosniaques [...] Il y a une citoyenneté de Bosnie-Herzégovine, réglée par l'Assemblée parlementaire, et une citoyenneté de chaque entité, réglée par chaque entité, à condition que : a. Tout citoyen de chaque entité soit, par la présente, citoyen de Bosnie-Herzégovine ; b. Nul ne soit privé arbitrairement de la citoyenneté de la Bosnie-Herzégovine ou de la citoyenneté d'une entité ou ne soit laissé apatride. Nul ne peut être privé de la citoyenneté de la Bosnie-Herzégovine ou de la citoyenneté d'une entité pour motif de sexe, race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, appar-

Force est de constater que chacune des entités étatiques issues de la deuxième Yougoslavie véhicule une originalité sociolinguistique ou au moins une particularité nominative. La situation linguistique de la Bosnie-Herzégovine, la plus complexe de toutes, est qualitativement et quantitativement proportionnelle aux spécificités qui composent sa répartition territoriale : deux entités politiques, deux constitutions, deux souverainetés territoriales, une seule souveraineté étatique, minimum trois aspirations étatiques, trois peuples constitutifs dont un pourvu de dénominations qui prêtent à confusion⁶ et ainsi de suite. Ces originalités sociolinguistiques sont liées à des faits d'histoire non dépourvus de controverses.

APERÇU HISTORIQUE

De même que le texte rédigé par Nithard, petit-fils du roi Charlemagne et conseiller de Charles le Chauve, au lendemain des Serments de Strasbourg (842), représente l'ancêtre du français moderne, l'ancêtre de la langue croate est un texte écrit en langue vernaculaire et en caractères glagolitiques, vers l'an 1100, la *Stèle de Baška*⁷ (*Bašćanska ploča*). Il s'agit d'un texte juridique taillé dans la pierre et qui relate un fait historique : la construction d'une église pour les prêtres glagolisants, évoquant le nom du roi croate Zvonimir

tenance à une minorité nationale, fortune, naissance ou autre motif» (<http://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1995.htm>, consulté le 20 novembre 2015) ; « La nouvelle Constitution du Monténégro a été adoptée par le Parlement monténégrin le 19 octobre 2007. Le texte original est en monténégrin (variante monténégrine du serbe); la traduction à partir de cette langue est de Jacques Leclerc. Seuls les articles 13, 25, 29, 37, 44, 79 et 80 contiennent des dispositions linguistiques, dont un long article 79 portant spécifiquement sur les droits des minorités. Cet article apparaît comme assez complet en matière de protection linguistique constitutionnelle, car il couvre les principaux droits des minorités figurant dans la Convention-cadre européenne pour la protection des minorités nationales [...] 1) La langue officielle du Monténégro est le monténégrin ; 2) Les alphabets cyrillique et latin sont égaux ; 3) Le serbe, le bosniaque, l'albanais et le croate sont aussi d'usage officiel » (<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/montenegro-cnst2007.htm>, consulté le 20 novembre 2015).

⁶ La Bosnie-Herzégovine est composée de trois peuples constitutifs (certains y voient un héritage du passé communiste, celui de la deuxième Yougoslavie qui n'était pas un État-nation mais une fédération de plusieurs peuples constitutifs. L'indépendance de la Bosnie-Herzégovine a multiplié et complexifié les identités présentes, à commencer par celles qui renvoient aux populations concernées. En effet, le pays est composé de Croates, de Serbes et... d'un troisième peuple auquel on prête, officiellement ou non, plusieurs dénominations : Bosniaques, Bosniens, Musulmans-Bosniaques, Bosniaques-Musulmans, Musulmans, Turcs (cette dernière appellation émane plus particulièrement de certains nationalistes grand-serbes), etc.

⁷ Toponyme renvoyant à un village sur l'île de Krk.

(1076-1089) et ceux des témoins présents. À l'instar des autres langues slaves, la *lingua vulgaris* croate a coexisté avec la version croate du vieux-slave, du slavon d'Église (slavon ecclésiastique). Ce dernier est utilisé pour la liturgie dans les terres croates en même temps que le latin, d'autant plus que les Croates adoptent le latin comme langue écrite et langue des institutions après leur christianisation (achevée à peu près au IX^e siècle). Ce n'est qu'en 1847 que le latin perd son statut de langue officielle d'État.

Pendant des siècles, les prêtres franciscains ont joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du croate littéraire, surtout dans la région de Dubrovnik et en Bosnie. Les premières œuvres littéraires, écrites cependant en latin et / ou en croate vernaculaire au XV^e siècle, sont issues de la plume de Marko Marulić (Marc Marulus, 1450-1524), considéré comme « le père de la littérature croate ». Cette littérature puise dans trois dialectes de la langue croate, dialectes que l'on définit conformément à la forme du pronom interrogatif *que*, incorporé dans la première syllabe de chaque terme :

– le *čakavien* (*ča – que*), le *kajkavien* (*kaj-que*), et le *štokavien* (*što – que*). Ce dernier connaît quatre variantes aréales dénommées en fonction des différentes réalisations phonétiques de la diphtongue *jat* du slave commun, à savoir : *ijekavienne* (*dijete* « enfant »), *jekavienne* (*djeca* « enfants »), *ikavienne* (*dite* « enfant ») et *ekavienne* (*dete* « enfant »).

Le slavon d'Église a également permis l'émergence d'une variante serbe, dans les terres serbes, après leur christianisation à partir du X^e siècle. Cette variante serbe de la langue slavone a été appelée *serbskoslovenski* (« serbo-slave »). Elle a donné naissance à la littérature serbe du XII^e au XIV^e siècle, dans laquelle nombre d'œuvres littéraires rendent compte des liens étroits entre l'Église et l'État féodal. La naissance même de cette langue coïncide avec la création de l'État et avec celle d'une communauté d'Église nommée *Saint-Sava*. Les Serbes, et en particulier les Serbes orthodoxes d'aujourd'hui, accordent une grande importance à ce fait historique.

Les frontières linguistiques étaient prédestinées à suivre et à correspondre aux différentes aires culturelles, déjà formées. Après le partage de l'Empire romain de 395, ces frontières étaient tout aussi stables entre le croate et le slovène qu'entre le croate et le serbe. Cette dernière limite s'est constituée, de manière approximative, le long de la Drina⁸. En même temps, on note quelques influences linguistiques communes, notamment dans les traductions en différentes versions du slavon des textes liturgiques grecs. Mais

⁸ Cette rivière marque la frontière actuelle entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie.

après le Grand Schisme de 1054, l'héritage culturel venant de Byzance cesse d'influencer les terres croates. À partir de là, les frontières linguistiques deviennent :

– intra-confessionnelles et inter-ethniques (entre le croate et le slovène pour le catholicisme), puis inter-confessionnelles et inter-ethniques (entre le croate et le serbe pour le catholicisme romain et l'orthodoxie).

C'est à ce niveau que l'on pourrait émettre une pure hypothèse d'ordre historico-linguistique. S'il n'y avait pas eu d'avancée militaire des Osmanlis (des Ottomans) vers l'ouest et celle des Autrichiens vers l'est (*Drang nach Osten*), la situation géolinguistique des Balkans aurait suivi un autre chemin, celui d'un développement naturel des langues nettement distinctes. Mais c'est plus particulièrement la conquête ottomane qui a rendu complexes les enjeux socio-culturels dans cette partie d'Europe, de surcroît en Bosnie-Herzégovine. Sur le plan linguistique, la présence des Magyars et des Ottomans durant plusieurs siècles a entraîné deux conséquences majeures :

– le déplacement massif des populations vers le nord-ouest et l'apparition progressive de zones serbophones très homogènes en Croatie (notamment grâce à la formation de confins militaires : *Vojna krajina*)

– l'extra-territorialisation de la langue croate provoquée tout d'abord par le refus des Croates de Bosnie-Herzégovine d'accepter la souveraineté magyare et l'émergence des *krstjani* (membres de la *Crkva bosanska* « Église bosnienne »), ensuite par la chute de la Bosnie-Herzégovine aux mains des Ottomans en 1453⁹ et l'adaptation des langues vernaculaires à un nouveau conditionnement sociologique, notamment par le biais de l'islamisation des *krstjani*.

En Serbie, le slavon ecclésiastique assure un rôle social important en s'appropriant deux composantes différentes, l'une orale, l'autre scripturale. Le statut que présente cette langue dans les pays orthodoxes en général est comparable à celui dont bénéficie à la même époque le latin dans les pays catholiques.

En Croatie, dès la fin du XIV^e siècle, on assiste à une coexistence de trois langues (croate, slavon et latin) et de trois écritures (glagolitique, latine et cyrillique croate, la *bosančica* – « écriture bosnienne »). La langue populaire s'introduit dans la littérature beaucoup plus difficilement dans l'est orthodoxe que dans l'ouest catholique. La littérature serbe a été essentiellement

⁹ Ce territoire fut anciennement croate. Le sultan Mohamet II soumet la Bosnie et fait décapiter son dernier roi, Stjepan Tomašević.

écrite avant la fin du XVIII^e siècle dans une langue qui était éloignée du peuple (c'est-à-dire d'abord en vieux serbo-slave, ensuite en *ruskoslovenski*, « russo-slave », et enfin dans un mélange de russo-slave et de langue populaire). Même au début du XIX^e siècle, le choix de la langue littéraire est encore incertain chez les Serbes. Les trois mêmes langues sont toujours en compétition, la véritable langue serbe n'ayant pas encore atteint son développement intrinsèque. Il faudra attendre l'arrivée du philologue autodidacte serbe Vuk Stefanović Karadžić (1787-1864) pour que la langue populaire serbe se consolide et devienne relativement standardisée. Voici une citation qui, au-delà de son contenu quelque peu humoristique, décrit la situation dans laquelle se trouvait la langue serbe à l'époque du grand philologue :

Il existe deux causes principales de l'état déplorable de notre langue [...] D'abord, tous nos écrivains sont des autodidactes en langue serbe ; nous n'avons pas encore d'*abécédaire serbe*, sans parler du reste [...] Nombreux sont nos écrivains, et d'autres Serbes distingués, qui racontent, un peu partout en Hongrie, que la langue slave [...] est la vraie langue serbe, et que l'autre langue, celle que parle le peuple (mais également eux-mêmes), est une langue de *sots et de manants* [...] Aucune autre langue dans le monde ne se prête aussi facilement à l'écriture que la leur [...] Il suffit simplement de bien tremper ta plume et d'écrire comme cela te chante : ce que tu ne sais pas écrire en serbe, écris-le en slave ; ce que tu ne sais pas écrire en slave, écris-le en serbe ; et ce que tu ne sais écrire ni en serbe ni en slave, écris-le comme tu veux (écris ce qui te passe en premier par la tête) [...] Il ne faut pas s'étonner maintenant qu'on écrive chez nous *po pravilam Babi Smiljani* (« comme cela nous chante et sans aucune règle »)¹⁰.

Cet extrait nous met en présence d'un fait de société symptomatique : la volonté d'une communauté linguistique de disposer d'une langue standardisée et, ce qui est plus important en l'occurrence, de donner à la langue une dénomination nationale. Le philologue Vuk S. Karadžić ne se contente pas de la langue telle qu'elle est. Il s'intéresse à la langue telle qu'elle devrait être selon ses propres observations grammaticales et de surcroît selon ses convictions nationales. Il souhaite circonscrire et standardiser une langue serbe quelque peu « déslavisée », à savoir éloignée du vieux-slave (ecclésiastique) et davantage proche des parlars vernaculaires, ceux que parle le peuple. Dans l'histoire des revendications linguistiques et / ou nationales, en Europe et ailleurs, nombreuses ont été les tentatives, institutionnelles ou po-

¹⁰ M. Kačić, 2000, *Le croate et le serbe : illusions et falsifications*, Paris, Honoré Champion, traduit par S. Bajrić, p. 23.

pulaires, de diminuer l'influence qu'une langue exerçait sur une autre, fût-ce une langue-mère ou non. On peut citer, à titre d'exemple, l'histoire du français et celle des combats pour une langue française en (grande) partie « délatinisée ». Ainsi le XVI^e siècle a-t-il connu des philologues soucieux de faire intégrer les parlers vernaculaires dans la vie sociale en les substituant à l'usage du latin, comme fut le grammairien Meigret, avec son *Trethé de la grammere francoese* de 1550.

À l'époque de la Réforme de Vuk S. Karadžić, le philologue croate Ljudevit Gaj (1809-1872) fonde le « Mouvement illyrien » qui tente d'apporter aux Croates une certaine unité linguistique en choisissant entre trois langues écrites : le néo-štokavien, le čakavien et le kajkavien. Par conséquent, les Croates empruntent à plusieurs langues (vernaculaires) dans la création d'une langue croate standard, tandis que les Serbes créent leur langue littéraire en puisant dans des formes linguistiques qui leur étaient étrangères. Karadžić s'appuie sur le parler štokavien d'Herzégovine, tandis que les philologues du Mouvement illyrien rendent possible l'adoption d'éléments čakaviens et kajkaviens dans le système štokavien standard. Néanmoins, un point commun rassemble ces philologues et autres intellectuels croates et serbes. Les uns et les autres songent à sortir de la tutelle politique austro-magyare et à réunir tous les peuples slaves du sud en un seul État. C'est ainsi que naissent les premières idées du « yougoslavisme¹¹ ». Ce mouvement, qui est en même temps une idéologie politique, a certainement été le fruit d'une concertation entre intellectuels et hommes politiques croates et serbes, mais il n'a jamais reçu un soutien massif des peuples concernés. À partir du moment où une union politique devient envisageable, il est tout à fait légitime de songer à une cohésion nationale ainsi qu'à une langue ou à des langues fédératrices¹². Ayant opté pour une appellation bicéphale (« langue serbo-croate » ou « langue croato-serbe »), les Slaves du sud ont ainsi créé un terrain notionnel complexe, source de nombreuses confusions, tant sur le plan conceptuel que sur le plan politique.

Quiconque a appréhendé l'histoire des peuples slaves du sud songera à créer un lien entre l'appellation « serbo-croate » et le nom de Yougoslavie.

¹¹ Le nom *jug* signifie « sud ».

¹² Certes, l'exemple de la confédération suisse, pour ne citer qu'un seul cas de figure, échappe à ce modèle. La Suisse est une union politique qui repose sur des paramètres parfaitement identifiables, mais sa politique linguistique, avec quatre langues officielles, se situe à l'opposé des modèles appliqués par la plupart des États européens. Selon l'historien suisse Georges Castellan, les Suisses « ne vivent pas les uns avec les autres, mais les uns à côté des autres ».

Soulignons, à titre de rappel, que la dénomination « serbo-croate » (ou « croato-serbe¹³ ») a été au service des politiques linguistiques des deux premiers États yougoslaves, en l'occurrence celle du Royaume de Yougoslavie (1918-1941) et celle de la République Fédérale de Yougoslavie (1945-1991). Elle disparaît (de la scène politique) avec l'éclatement de la deuxième entité yougoslave en 1991, dans la mesure où elle n'a été reprise par aucun des États nouvellement créés. Quant à la troisième entité yougoslave, qui fut de très courte durée (1991- 2003) et qui rassembla uniquement la Serbie et le Monténégro, l'appellation *langue serbe* fut retenue afin de désigner l'unique langue officielle des deux peuples constitutifs¹⁴.

La plupart des auteurs (croates, serbes et autres), historiens, linguistes ou sociologues, estiment que c'est en 1866-1867 qu'apparaît pour la toute première fois dans l'histoire des peuples concernés la dénomination hybride « serbo-croate » (*lingua serba-croata*), appelée à terme à extraire des parlers serbes et croates (de leurs standards et de leurs parlers vernaculaires respectifs) un tronc communicatif considéré comme commun, afin d'assurer la continuité d'une certaine / réelle intercompréhension. Cette dernière devait s'étendre sur quatre territoires « nationaux » (du nord au sud) : Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro. L'axe principal de cette composante hypothétique a toujours été adossé à la contrastivité croate-serbe. La citation suivante reprend conjointement les faits de société et les faits de langue qui se sont formés au sein des communautés linguistiques concernées :

La langue croate appartient au groupe méridional des langues slaves. Entre l'Isonzo et la mer Adriatique à l'ouest et la mer Noire à l'est, on passe normalement d'un parler local à un autre sans rencontrer de barrières pour l'intercompréhension et sans s'apercevoir des frontières linguistiques réelles et nettes. Sur ce territoire se sont formées plusieurs aires bien définies de convergence culturelle, politique, économique, linguistique, etc., autour de différents noyaux centripètes (Ljubljana, Zagreb, Belgrade, Skopje, Sofia...) correspondant aux territoires de différentes langues slaves du Sud (slovène, croate, serbe, macédo-

¹³ La place des adjectifs *serbe* et *croate* ne saurait être un simple effet stylistique ou morphophonétique. À l'époque où les Serbes et les Croates étaient appelés à user de cette dénomination pour nommer leur(s) langue(s), les premiers recouraient (spontanément) au terme « serbo-croate », pendant que les seconds considéraient celui de « croato-serbe » comme plus juste ou moins dommageable sur le plan de l'identité linguistique.

¹⁴ Voir *supra*.

nien, bulgare...) dont l'homogénéité est aussi soutenue, entre autres, par la conscience collective des communautés en question. La frontière entre le croate et le slovène s'est formée le long d'une des frontières ethniques et politiques les plus anciennes et les plus stables de l'Europe. La frontière entre le croate et le hongrois le long des fleuves Mur et Drave est, elle aussi, ancienne et très nette au point de vue linguistique. En revanche, la frontière entre le croate et le serbe – très souvent mise en cause – s'est constituée le long de la ligne séparant depuis l'an 395 l'Empire romain d'Occident et celui d'Orient (ligne Belgrade-Kotor, parallèle approximativement au cours du fleuve Drina) et, depuis le Moyen Age, différentes formations croates et bosniaques, d'un côté, et les formations bulgares et serbes, de l'autre. C'est à la suite des déplacements en masse des populations vers le nord-ouest, comme conséquence des invasions ottomanes, que cette frontière est devenue assez floue¹⁵.

Force est de constater que l'intercompréhension en question s'étend au-delà de deux standards, mais qu'elle est certainement plus fonctionnelle, plus « convaincante » aux yeux des unitaristes pour les aires croatophone et serbophone. D'ailleurs, il faut admettre que l'imbroglia linguistique émane essentiellement ou plutôt originellement de la différenciation serbe-croate, plus précisément de l'appellation « serbo-croate » ou « croato-serbe ». Or cette dernière ne naît pas *ex-nihilo*. Elle fut la conséquence attendue d'une première rencontre entre philologues croates et serbes en 1850, à Vienne, en Autriche. Cette concertation devait aboutir à des accords linguistiques officiels que les signataires considéraient comme susceptibles d'effacer les différences entre le croate et le serbe. C'est à cette époque-là que plusieurs équipes de grammairiens et lexicographes croates et serbes entreprennent de rédiger des dictionnaires communs et d'organiser des tables rondes consistant à défendre l'unité linguistique. Les autorités magyares et autrichiennes, exerçant une tutelle importante sur les pays concernés à l'époque, soutiennent ces projets qui, selon elles, sont de nature à simplifier la cohabitation dans le cadre du royaume. Or les défenseurs de l'idée selon laquelle les Slaves du sud parlent des langues suffisamment proches pour aboutir à une langue commune n'entendent pas limiter leurs efforts à une composante purement linguistique. Derrière leurs agissements ce cache une volonté plus radicale et à tous points de vue plus exigeante, à savoir réunir ces peuples dans une communauté politique commune. C'est ainsi qu'en 1918 a été fondée la première union politique des Slaves du sud, à savoir le Royaume des

¹⁵ August Kovačec, dans Castillan G. et Vidan G., 1998, *La Croatie*, Paris, PUF, *Que sais-je*, p. 11-12.

Serbes, des Croates et des Slovènes, rebaptisé en 1923 le Royaume de Yougoslavie.

D'après les textes constitutionnels, la politique linguistique du Royaume avait opté dans un premier temps pour les appellations historiques des langues parlées, celles qui sont antérieures à l'Accord de Vienne de 1850 : le slovène, le croate, le serbe et même le macédonien. Mais ce choix fut rapidement abandonné. C'est alors que le « serbo-croate » devient la langue officielle du Royaume ou, devrait-on dire, « l'appellation officielle » d'une langue inexistante ou, du moins, d'un projet linguistique qui était encore en devenir. Cette dénomination fut reprise par le régime titiste, celui de la deuxième Yougoslavie (1945-1991). C'est donc suite à l'éclatement de cette deuxième union des Slaves du sud que la dénomination « langue serbo-croate » déserte la scène politique, ne serait-ce qu'en perdant son statut de langue officielle dont elle avait bénéficié pendant près de 70 ans.

DUALITÉ BOSNIEN / BOSNIAQUE

Nulle part ailleurs en Europe le linguiste ne trouvera de situation linguistique aussi complexe et inextricable que celle qui caractérise la Bosnie-Herzégovine et ses (dénominations de) langues. Cette complexité est historiquement et conceptuellement inséparable de celle qui incombe aux dénominations de l'identité. Nous l'avons déjà évoqué, l'un des trois peuples constitutifs souffre d'une véritable insuffisance définitoire et terminologique. Pour davantage de prudence et de relativisme scientifique, procédons par élimination à double échelle. Ce ne sont ni les Croates ni les Serbes de Bosnie-Herzégovine. Ce sont donc les Non-Croates et les Non-Serbes de Bosnie-Herzégovine. Comment convient-il donc de les appeler ? Quelle(s) dénomination(s) utiliser ? Contrairement à son apparence, cette question ne présente aucune légèreté intellectuelle. Notre propos ne consistant pas à retracer ici l'histoire, longue et souvent controversée, des Slaves du sud, plus particulièrement celle des populations qui peuplent l'actuelle Bosnie-Herzégovine¹⁶, nous nous contenterons de mentionner quelques faits d'histoire sommaires.

¹⁶ Pour cela, voir, entre autres, l'excellent ouvrage, déjà cité, de T. Mudry, *Histoire de la Bosnie-Herzégovine : faits et controverses*, Paris, Ellipses, 1999.

Dans l'histoire des peuples slaves méridionaux, à l'instar des autres communautés nationales en Europe et ailleurs, pendant très longtemps, l'identité était restée assujettie à des appartenances confessionnelles. En d'autres termes, la reconnaissance et la différenciation des individus s'opéraient sur un plan religieux, conceptuellement supérieur aux autres repères identitaires. C'est ainsi que les Osmanlis avaient l'habitude de définir les populations locales en Bosnie-Herzégovine, en distinguant entre orthodoxes, traditionnellement serbes, et catholiques romains, traditionnellement croates, avant même que n'intervienne le processus d'islamisation¹⁷. Avec l'émergence des nations en Europe au sens moderne¹⁸, les habitants de Bosnie-Herzégovine de tradition catholique romain et de tradition orthodoxe se définissaient les premiers comme Croates et les deuxièmes comme Serbes. Les troisièmes, ceux qui étaient dorénavant de tradition musulmane, se définissaient soit comme Croates ou Serbes, fait plus rare, soit comme « indéterminés », fait plus fréquent. Ce fut le cas de la première Yougoslavie (1918-1941). La Yougoslavie de Tito (1945-1992) créa en 1968 de manière institutionnelle la « nationalité musulmane », fait unique au monde et non moins philosophiquement et politiquement déconcertant, et l'offrit aux Non-Croates et aux Non-Serbes de Bosnie-Herzégovine, plus précisément à ceux qui étaient en quête d'identité. Ladite dénomination fut conservée jusqu'en 1993, année où le Parti d'Action Démocratique (SDA, *Stranka Demokratske Akcije*), fondé par Alija Izetbegović, abrogea la loi de 1968, en transformant la dénomination *Musulmans* (*Muslimani*, nationalité et non nécessairement appartenance à l'islam, n'en déplaise au paradoxe) en dénomination *Bosniaques* (*Bošnjaci*). Depuis, cette appellation se retrouve sur un véritable axe paradigmatique avec l'appellation *Bosniens* (*Bosanci*). Celle-là renvoie, en règle générale, aux habitants de Bosnie-Herzégovine de tradition musulmane et elle est une nationalité reconnue, désignant l'un des trois peuples constitutifs. Celle-ci porte sur tous les habitants de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur tradition, mais elle n'est pas une nationalité reconnue, ne désignant ainsi aucun des trois peuples constitutifs en particulier. Par conséquent, cette double dénomination n'est pas totalement dépourvue de sous-détermination, de déficit dans l'interprétation et d'ambiguïté. En effet, entre

¹⁷ D'après les historiens, l'islamisation n'a pas été le fruit exclusif d'une politique imposée aux populations locales. Il y aurait également eu des conversions à l'islam volontaires. À ce sujet, lire Paul Garde, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard, 1992.

¹⁸ D. Schnapper, *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

le terme *Bosniaque*, institutionnalisé, et celui de *Bosnien*, non institutionnalisé, il n'est pas rare d'en perdre son latin, quelle que soit la langue dans laquelle le sujet est abordé¹⁹. En un mot, la dichotomie (d'aucuns parleraient plutôt d'opposition) *Bosnien-Bosniaque* prête énormément à confusion et il n'est pas rare de renvoyer les deux segments à chacune des significations traditionnelles. Aujourd'hui, toutes les sources d'information sont susceptibles de créer l'indétermination : livres, télévision et radio, Internet, etc.

Qu'en est-il donc de la langue / des langues concernée(s) ? Les dénominations officielles de l'époque titiste, rappelons-nous, étaient tous azimuts ; *croato-serbe, serbo-croate, croate, serbe, croate ou serbe, croate et serbe*. Depuis l'éclatement de la deuxième Yougoslavie et l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, la constitution du jeune État bosnien / bosniaque (?), stipule l'existence de trois langues officielles pour l'ensemble du pays, notamment : *bosnien (bosanski)*²⁰, *croate (hrvatski)* et *serbe (srpski)*. Si nous supposons que les deux dernières appellations ne posent aucun problème, en

¹⁹ À titre d'exemple, l'on peut ajouter au français le cas de figure que présente l'allemand. La tradition lexicographique allemande (Duden Wörterbuch) distingue entre *Bosnier* : Einwohnerbezeichnung (nom d'habitant, à savoir *Bosnien* en français) et *Bosniake* : muslimischer Einwohner Bosniens (habitant musulman de Bosnie, à savoir *Bosniaque* en français). Le célèbre quotidien allemand *Die Zeit* titre dans sa publication du 12 novembre 2014 ceci : « [...] Der Einsatz der EU-Blauhelmission Eufor soll die Spannungen in Bosnien beruhigen, die es seit dem Bosnienkrieg der Jahre 1992 bis 1995 zwischen den ethnischen Gruppen der Bosniaken, Kroaten und Serben gibt » ; [...] Le déploiement d'une mission de Casques Bleus en Bosnie, la Forpronue, doit diminuer les tensions qui y existent depuis la guerre de Bosnie de 1992 à 1995 entre les groupes ethniques que forment les Bosniaques, les Croates et les Serbes ». (notre traduction). Pourtant, cette distinction demeure plutôt livresque, réservée à une élite intellectuelle qui connaît bien les particularités historiques, culturelles et politiques de la péninsule balkanique. Dans les usages, le nom *Bosnier* et l'adjectif *bosnisch* l'emportent sur tout autre emploi et ainsi étouffent celui de *Bosniake, bosniakisch*. D'où des ambiguïtés comme celle-ci. Un immigré en Allemagne, originaire de Bosnie-Herzégovine, dira en parlant de son identité plus spontanément : *Ich bin Bosnier / Bosnierin*. Que faut-il comprendre ? « Je suis Bosnien / Bosnienne » ou plutôt « Je suis Bosniaque / Bosniaque » ? Si l'on procède par analogie, les formes *Bosniake, bosniakisch* rappellent étrangement celles qui l'on utilise en français pour dire *Bosniaque, bosniaque*, puis les formes *Bosnier, bosnisch* correspondent aux formes en français *Bosnien, bosnien*. Néanmoins, les deux langues favorisent, dans différents usages, des formes différentes. Les termes *Bosnier, bosnisch* (français *Bosnien, bosnien*) sont nettement plus fréquents. En français, c'est exactement le contraire qui se produit. Les termes *Bosniaque, bosniaque* couvrent la quasi-totalité des emplois relativement à la Bosnie-Herzégovine, les appellations *Bosnien, bosnien* n'apparaissant que très rarement, la plupart du temps dans des sources spécialisées où les informations données sont plus nuancées. À noter, néanmoins, la précision suivante : « Les habitants de la Bosnie sont les Bosniens. On appelle Bosniaques les habitants de ce pays qui sont de tradition musulmane » (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bosnie-Herz%C3%A9govine>, consulté le 20 novembre 2015).

²⁰ On notera bien l'adjectif *bosanski (bosnien)* et non *bošnjački (bosniaque)*.

ce sens qu'elles présentent une réelle transparence interprétative, il n'en restera pas moins que le terme *bosnien* incite à l'interrogation. Pourquoi la constitution n'a-t-elle pas abouti à l'introduction du terme *bosniaque* ? Les raisons en sont complexes, tant politiques que simplement sociologiques. Nous n'insisterons pas. Toujours est-il que cette réalité provoque, à son tour, d'autres incongruités. À titre d'exemple, la plupart des langues européennes, français en tête, usent d'une seule des deux formes existantes, en l'occurrence *bosniaque* ou *bosnien*, lorsqu'il s'agit de désigner l'une des trois langues officielles, utilisées par les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, les Bosniaques, les Croates et les Serbes. C'est dans le même ordre d'idées qu'ont été écrits, puis traduits, les textes de l'Accord de Dayton. Pour nommer les langues utilisées dans l'espace sud-slave, anciennement yougoslave, la nomenclature utilise les sigles BCMS, à savoir *bosniaque-croate-monténégrin-serbe*. Là encore, on a affaire au *bosniaque* et non au *bosnien*, n'en déplaise au choix opéré par le gouvernement de Bosnie-Herzégovine²¹ dont l'intention était sans doute d'essayer de faire accepter par un plus grand nombre d'habitants de Bosnie-Herzégovine une dénomination de langue plus fédératrice, car le terme *bosnien* interpelle davantage d'individus.

Sur le plan des spécificités et des authenticités, là encore, il est difficile de songer à quelconque consensus. Pour certains, le BCMS est une dénomination quadruple désignant une seule langue, celle qui est commune à l'ensemble des peuples concernés, à savoir, dans l'ordre des sigles, Bosniaques, Croates, Monténégrins, Serbes. Pour d'autres, cette appellation ne renvoie à aucune réalité et les peuples concernés parlent des langues à part²². D'un côté, il convient de préciser que l'intercompréhension entre différentes communautés est quasi-totale. D'un autre côté, il est légitime, scientifiquement parlant, de se demander si l'intercompréhension est un argument pour l'unité linguistique, au sens le plus rigoureux du mot. Quoi qu'il en soit, l'on comprend aisément à quel point la langue, ou plutôt sa dénomination, peut-être source de confusion, de malentendu, voire de mal-être dans une telle cons-

²¹ À ce stade de l'analyse, l'on pourrait « pousser le vice » plus loin. Le nom officiel du pays dont il est question ici est *Bosna i Hercegovina*, c'est-à-dire *Bosnie et Herzégovine* et non pas *Bosnie-Herzégovine* (en un seul nom de forme composée).

²² Cette dernière revendication est probablement la plus forte chez les / certains linguistes croates ou simplement chez les / certains Croates. Les mêmes sources croates évoquent un rapprochement forcé entre le croate et le serbe, cause principale, selon elles, de l'émergence de la dénomination *langue serbo-croate*.

tellation. L'histoire de l'humanité nous rappelle que les langues n'emprisonnent pas les réalités physiques. La phrase *Le soleil se couche* n'est qu'une traduction figurée d'une réalité physique tout autre. L'histoire des langues véhicule un enseignement similaire. Les langues naturelles et leurs dénominations ne relèvent pas des mêmes processus anthropologiques. L'émergence d'une langue, phénoménologiquement parlant, n'émane pas d'un choix motivé, institutionnalisé ou non. La naissance d'une dénomination de langue, quant à elle, entraîne par définition une réflexion entérinée, préférentielle ou non, imposée par une autorité. La dualité *bosnien / bosnienne* n'y échappe pas.

CONCLUSION

Les données et les analyses qui précèdent ouvrent, ou plutôt rouvrent, une seule conclusion : l'extrême difficulté de définir et de dénombrer les langues auxquelles correspondent ou ne correspondent pas les dénominations utilisées. Le seuil d'authenticité, de représentativité et d'autosuffisance d'un système linguistique demeure assujéti à la volonté des uns et des autres de valider ou de réfuter sa quête d'originalité. À l'heure où l'on assiste à une disparition accélérée des langues du monde, les identités des êtres humains se consolident autour des langues et des dénominations que ces derniers parviennent à conserver.

BIBLIOGRAPHIE

- Anić Vladimir, 1998, *Jezik i sloboda*, Zagreb, Matica Hrvatska.
- Banac Ivo, 1990, *Main trends in the Croatian Language Question*, Zagreb, Most / The Bridge.
- Bajrić Samir, 2006, « Quelle(s) langue(s) parlons-nous ? : transfert de concepts et de terminologies », Revue *Syntaxe et Sémantique*, Caen, Presses Universitaires de Caen, p. 107-123.
- Bajrić Samir, 2009, « Dénominations de l'étranger », dans *Didactique des langues : domaines et dénominations* (textes réunis par M. Dat), Dijon, ABELL, p. 13-37/
- Bajrić Samir, 2015 : « Vie et mort d'une (dénomination de) langue : le cas du 'serbo-croate' » dans Actes du colloque *Disparitions : contributions à l'étude du changement linguistique*, Université de Bourgogne, 17-18 juin 2011, Honoré Champion, p. 205-220.
- Bajrić Samir et Saulan Dubravka, « Le croate et le serbe entre deux terminologies militaires », *Diachroniques*, numéro 4 (*La langue à l'épreuve de la guerre*), Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, à paraître janvier-février 2016.
- Balić Smail, 1973, *Kultura Bošnjaka. Muslimanska komponenta*, Vienne, Holzhausen.

- Balić Smail, 1992, *Das unbekannte Bosnien. Europas Brücke zur islamischen Welt*, Köln, Weimar, Wien, Böhlau Verlag.
- Begić Midhat, 1994, *La Bosnie. Carrefour d'identités culturelles*, Paris, l'Esprit des Péninsules.
- Brodnjak Vladimir, 1992, *Razlikovni rječnik srpskog i hrvatskog jezika*, Zagreb, Školske novine.
- Castellan Georges et Vidan Gabrijela, 1998, *La Croatie*, Paris, PUF, *Que sais-je*.
- Caussat Pierre, Adamski Dariusz, Crépon Marc, 1996, *La langue source de la nation : Mes-sianismes séculiers en Europe centrale et orientale du XVIII^e au XX^e siècle*, Liège, Mardaga.
- Ćirilov Jovan, 1989, *Hrvatsko-srpski rječnik inačica ; Srpsko-hrvatski rečnik varijanti*, Beograd, Stilos.
- Dabo-Denegri Ljuba, 2007, *Hrvatsko-francuski jezični dodiri*, Zagreb, Globus.
- Garde Paul, 1992, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard.
- Garde Paul, 1995, *Journal de voyage en Bosnie-Herzégovine*, Paris, Odile Jacob.
- Hagège Claude, 1992, *Le souffle de la langue*, Paris, Odile Jacob.
- Heger Henrik, 1998, *Les pays croates du VII^e au XIII^e siècle*, dans *Mélanges offerts à Philippe Ménard*, Parsi, Honoré Champion, Tome i, p. 629-666.
- Ivić Pavle, 1990, « Jedinstvo i razjedinjenost srpskohrvatskog književnog jezika – aktuelni trenutak », dans Ivić, P., P.Q., *O jeziku nekadašnjem i sadašnjem*, Beograd, BIGZ-Jedinstvo.
- Ivić Pavle, 1990, « Srednjovekovne srpske povelje kao dokumenti o jeziku i kulturi », dans Ivić, P.P.Q., *O jeziku nekadašnjem i sadašnjem*, Beograd, BIGZ-Jedinstvo.
- Kaćić Miro, 2000, *Le croate et le serbe : illusions et falsifications*, Paris, Honoré Champion, traduit par Bajrić Samir.
- Kepel Gilles, 2000, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard.
- Lisac Josip, 1996, *Hrvatski dijalekti i jezična povijest*, Zagreb, Matica Hrvatska.
- Matasović Ranko, 2011, *Jezična raznolikost svijeta : podrijetlo, razvitak, izgledi*, Zagreb, Algoritam
- Meillet Antoine, 1918, *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris, Payot.
- Mirošević Franko, Šanjek Franjo, 1995, *Hrvatska i svijet od V. do XVIII. Stoljeća*, Zagreb, Školska knjiga.
- Mudry Thierry, 1999, *Histoire de la Bosnie-Herzégovine : faits et controverses*, Paris, Ellipses.
- Pranjković Ivo, 1993, *Kronika hrvatskoga jezikoslovlja*, Zagreb, Matica hrvatska.
- Ramet P. Sabrina, Clewing Konrad, Lukić Reneo, 2008, *Croatia since Independence: war, politics, society, foreign relations*, München, R. Oldenbourg Verlag.
- Schnapper Dominique, 1994, *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- Škarić Ivo, 2001, « Razlikovna prozodija », dans *Jezik*, Zagreb, Hrvatsko filološko društvo, numéro 1, p. 11-19.
- Thomas Paul-Louis, 1999, *Frontières linguistiques, frontières politiques*, dans *Histoire, Epistémologie, Langage*, Paris, p. 63-82.
- Weil Patrick, 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset.

NARODY STANOWIĄCE BOŚNIĘ-HERCEGOWINĘ A ICH TOŻSAMOŚĆ JĘZYKOWA

Streszczenie

W 1918 roku Antoine Meillet, francuski językoznawca i wybitny znawca świata słowiańskiego, pisał: „Świat dąży do tego, by mieć jedną tylko cywilizację, ale języki cywilizacyjne w nim się pomnażają” (A. Meillet, *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris, Payot, 1918, p. 2). Prawie sto lat później przestrzeń, dla której tradycje polityczne zastrzegają nazwę *Europa Centralna*,

potwierdza zasadność wizji wyżej wspomnianego językoznawcy, choćby tylko dla pomnożenia nazw języków z tego regionu geograficznego i kulturowego. W tej części Starego Kontynentu zamieszkują głównie wspólnoty o tradycjach i językach słowiańskich. Każdy, kto pojął historię narodów południowych Słowian, będzie umiał połączyć nazwę *serbsko-chorwacki / chorwacko-serbski* z nazwą *Jugosławia*. Ta ostatnia nie implikuje etnonimu *jugosłowiański* w tym znaczeniu, w jakim etnonim *francuski* – a Francja uznawana jest za Państwo-naród – odsyła do narodu francuskiego. Rygorystyczne rozróżnienie, jakiego dokonują z tytułu dziedzictwa austro-węgierskiego narody zamieszkujące Półwysep Bałkański między *nacionalnost* ('narodowość', 'przynależność do narodu', niem. *Volksangehörigkeit*) et *državljanstvo* ('citoyenneté', 'appartenance à un État'), niem. *Staatsangehörigkeit*), zderza się z koncepcją francuską (zachodnią), w której naród i państwo tworzą, *grosso modo*, spójne kryterium odniesienia. Różnorodne zmiany polityki językowej jak i wspólnoty społeczne czy wyznaniowe, które tworzą obecną Bośnię-Hercegowinę, ów dziwny przeżytek „mozaiki narodów i tradycji”, jaką tworzyła swego czasu Jugosławia (1945-1992), czynią złożonymi relacje zarówno instytucjonalne, jak i ludzkie między narodami stanowiącymi to państwo.

Artykuł podejmuje problem konieczności przemyślenia na nowo pojęcia języka (narodowego, urzędowego, używanego), narodu i konstytucji państwowej, badając szczególne przypadki, jakie tworzy koabitacja Bośni i Hercegowiny. Nazwy narzucone przez porozumienia w Dayton (1995) i odnoszące się zarówno do bytów politycznych, jak i do narodów oraz mniejszości, takie jak *Fédération croato-bosniaque / croato-musulmane*, *Republika Srpska* (serbski byt polityczny Bośni i Hercegowiny), *Croates / Bosno-Croates*, *Serbes / Bosno-Serbes*, *Bosniens*, *Bosniaques / Musulmans*, *Bosniaques-Musulmans*, etc., tworzą szeroką domenę, w której przeplatają się i nakładają się na siebie rewindykacje językowe i rzeczywistości wieloetniczne / wielowyznaniowe.

Słowa kluczowe: narody stanowiące, języki oficjalne, przynależność etniczna, przynależność językowa, chorwacki, serbski, bośniacki, języki lub nazwy języków, rewindykacje językowe.